



1102912802

DATE DEPOT : 2011-03-24

NUMERO DE DEPOT : 2011R029530

N° GESTION : 2002B12498

N° SIREN : 443047048

DENOMINATION : 2DB CONSEILS ET SOLUTIONS

ADRESSE : 59 rue de l Ourcq 75019 Paris

DATE D'ACTE : 2010/12/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITALMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

02B 12088



## 2DB CONSEILS ET SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000 euros

Siège Social : 59 rue de l'Ourcq - 75019 Paris

R.C.S Paris B 443 047 048

PJ 29/12/10 AU - NJ  
06 29/12/10

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 29 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix,

Le 29 décembre 2010, à 16 heures,

Au siège social,

Je soussigné, Monsieur Daniel HIRSCH, Président de la Société, réuni avec Mr Davy CHRUN, associé agissant en qualité de Secrétaire a pris les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 18 décembre 2010.

#### Augmentation de capital

##### I - Caractéristiques

Par décision en date du 18 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10.000 euros par la création de 500 actions nouvelles de numéraire de 20 euros chacune

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair et assortie d'une prime d'émission de 100 € soit une prime globale d'émission de 50.000 €.

Elles devaient être libérées intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter du 1er janvier 2011, quelle que soit la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles devaient être créées avec jouissance à compter du *1<sup>er</sup> janvier 2011* et à compter de ces dates entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Par la même décision, l'Assemblée Générale a décidé de réserver cette augmentation de capital à Mme Claude EISENBERG. Les associés détenteurs des 3000 actions anciennes renonçant collectivement à leur droit préférentiel de souscription prévu par l'application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce

Enfin il a été décidé que la souscription de Mme Claude EISENBERG devait être reçue avant le 27 décembre, au siège social. Les fonds versés à l'appui de la souscription seront ensuite déposés à la BNP sur le un compte spécial de capital ouvert au nom de la société.

Par la même délibération, l'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Président pour modifier éventuellement les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions à titre irréductible auraient été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

Le Président a été également expressément autorisé à modifier corrélativement les statuts de la Société.

## II – Réalisation de l'augmentation de capital

Le Président constate :

- que les associés détenteurs d'actions anciennes ont renoncé collectivement à l'exercice de leur droit de souscription préférentiel.
- que tous les droits de souscription ont été régulièrement exercés par Madame Claude EISENBERG dès le 28 décembre 2010, le délai de souscription s'est trouvé clos à cette date ;
- que Madame EISENBERG s'est libéré de l'intégralité de sa souscription en espèces ainsi que l'atteste le certificat établi par le dépositaire des fonds dont un exemplaire est annexé aux présentes, sur présentation de son bulletin de souscription.
- qu'ainsi les 500 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que par suite l'augmentation de capital se trouve définitivement réalisée.

## Modification des statuts

Le Président, comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite et des diverses cessions d'actions intervenues en date du 20 juin 2008, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

### Article 6 – Apports

Il est rajouté à l'article 6 l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une délibération en date du 18 Décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de porter le capital social à la somme de 70.000 euros par apport en numéraire d'une somme de 10.000 euros par la création de 500 actions nouvelles de 20 € chacune qui ont été souscrites et libérées en totalité de la valeur nominale par Mme Claude EISENBERG ainsi qu'il résulte d'une attestation délivrée le 28 décembre 2010 par la banque BNP PARIBAS – Agence PARIS Trinité sise à PARIS 75009 Place d'Estienne

d'Orves où les fonds ont été régulièrement déposés à un compte ouvert au nom de la société. La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Président le mercredi 29 décembre 2010. »

Article 7 – Capital social

Le premier alinéa de cet article est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Le capital de la société est fixé à la somme de SOIXANTE DIX MILLE (70.000) EUROS, divisé en TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions d'une même valeur nominale de VINGT EUROS (20 €) chacune, de même catégorie libérées en totalité à la date du 28 décembre 2010 et réparti comme suit:

- Monsieur Daniel HIRSCH  
Représentant 56,42 % du capital social  
à concurrence de 1.975 actions  
Numérotées de 51 à 825 inclus, de 1626 à 1800 inclus, de 1976 à 3000 inclus  
soit 1.975 actions
  
- Monsieur Davy CHRUN  
Représentant 26,6 % du capital social  
à concurrence de 800 actions  
Numérotées de 826 à 1625 inclus, soit 800 actions
  
- Madame Claude EISENBERG  
Représentant 14,2 % du capital social  
à concurrence de 500 actions  
Numérotées de 3001 à 3500 inclus, soit 500 actions
  
- Monsieur Anthony THAI  
Représentant 6,42 % du capital social  
à concurrence de 225 actions  
Numérotées de 1801 à 1975 actions inclus  
et de 1 à 50 inclus, soit 225 actions
  
- Total des actions représentant le capital social 3.500 actions

Ext 18  
 Enregistré à : SERVICE DE L'ENREGISTREMENT DU 19E ARRDY  
 Le 03/01/2011 Bوردreau n°2011/3 Case n°19  
 Enregistrement : 375 €  
 Pécunies :  
 Total liquidité : trois cent soixante-quinze euros  
 Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros  
 L'Agent

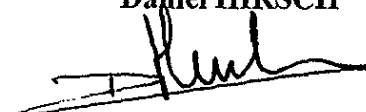
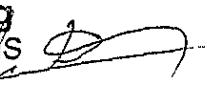
Jean-Yves TROUSSIER  
 Agent administratif principal

\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

**Le Président**  
**Daniel HIRSCH**

**Le Secrétaire**  
**Davy CHRUN**

**INNOV - Agro Consulting**  
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS  
Tél. : 01 40 36 89 00  
2 DB Conseils et solutions SAS  
RCS PARIS : 443 047 048 00022